

# Vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 1 9 ■ DECEMBRE 2020

VILLAGE DE  
**SAINTE JEAN**  
DE MOIRANS

## ■ Réouverture de l'agence postale le samedi matin

L'agence postale sera de nouveau ouverte le samedi matin, à compter du **samedi 19 décembre**.

Ses horaires seront donc :

- du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12h
- le samedi de 9 h à 12 h

## ■ Accueil de la mairie

L'accueil de la mairie rouvrira un samedi sur deux, de 9 h à 12 h, à compter du **19 décembre**. (Voir les dates sur l'agenda).

## ■ Voeux du Maire

Nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux.

Nous vous en dirons plus dans le prochain Vivre Ensemble, en fonction de l'évolution sanitaire.

## ■ Recensement militaire

Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les filles et les garçons qui ont atteint l'âge de 16 ans. Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. La démarche s'effectue en Mairie.

## SANTÉ

### Ouverture de la maison de santé

La maison de santé pluri professionnelle (MSP) a ouvert ses portes, 5 Place du Champ de Mars.

Sept professionnels (deux médecins généralistes, deux orthophonistes, une diététicienne nutritionniste, une neuropsychologue et une orthoptiste) viennent compléter l'offre de santé sur Saint-Jean.

Vous trouverez leurs coordonnées dans la rubrique "Professionnels de santé" en page 4.

## TRAVAUX

### Travaux du mois de décembre

- Fin des travaux de création des cheminements piétons du Scey et de la Mirabelle
- Réfection de la croix des Burlats
- Mise en route des illuminations de Noël
- Réfection de l'enrobé et création de puits perdus sur l'Impasse de la Grande Sure
- Fin des travaux de la salle des mariages accessible
- La déconstruction de l'ancien bâtiment de la MPT commencera par le désamiantage à la mi-décembre.

## VIE MUNICIPALE

### Un mois de novembre bien triste

Le mois qui vient de s'écouler aura vu partir deux personnes qui ont marqué la vie de notre village:

- Henri PITET, qui participait à toutes les cérémonies, sur notre commune, en tant que porte-drapeau, depuis 42 ans,
- Roger CLOCHEAU, conseiller municipal.

Roger était sur la commune depuis quelques années seulement. Mais il a tout de suite su s'intégrer au sein de notre village et du comité de jumelage, par sa convivialité et son dévouement.

Elu conseiller municipal lors des dernières élections, il s'est mis au service des Saint-Jeannais, avec générosité, enthousiasme et bonne humeur.

Sa spontanéité, sa disponibilité et ses grandes qualités de cœur nous manqueront.

Nous présentons à leurs familles respectives nos plus sincères condoléances.

## EN BREF

### ■ Bienvenue à

- Livio Milet né le 16 novembre

### ■ Ils nous ont quittés

- Dominique Costa le 30 octobre
- Henri Pitet le 3 novembre
- Roger Clocheau le 7 novembre
- Fernand Alves le 12 novembre

### ■ Marché

Pendant le confinement, les marchés sont autorisés à se tenir. **Vous pouvez donc retrouver vos marchands habituels le mardi matin et le vendredi, matin et soir.**

**Nous sommes à la recherche de nouveaux marchands.** Si vous êtes intéressés, ou si vous connaissez des personnes susceptibles de l'être, contactez Sandrine Moncho, adjointe, par mail à [s.moncho@stjeandemoirans.fr](mailto:s.moncho@stjeandemoirans.fr).

### ■ Autour de la noix

Mme Marie-Andrée David vous propose de passer commande de produits autour de la noix (cerneaux sucrés, salés, nature, noix et huile de noix) au 04 76 35 34 69 ou au 06 08 84 61 70 tous les jours de 12 h à 13 h 30 et à partir de 18h30.

Récupération des commandes le **samedi 12 décembre de 10h à 17h, 180, chemin de l'Ile Verte.**

### ■ Artisan chocolatier Sandrine Chappaz

Vous pouvez passer commande sur le site internet [www.chocolatschappaz.com](http://www.chocolatschappaz.com) et choisir sur la page coordonnées et livraison, "Livraison tout près de chez vous" en sélectionnant Saint-Jean-de-Moirans et la date de livraison souhaitée.

**Prochaines dates de livraison :**  
**Vendredi 11 et 18 décembre**  
**De 18 h à 18 h 45**  
**Sur la place du marché**

## URBANISME

### Construire à Saint-Jean

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement, que ce soit un bâtiment complet ou une simple clôture, vous devez consulter l'architecte conseiller. Il fait partie du réseau des architectes conseillers du CAUE\* de l'Isère. Même si vous avez déjà choisi un architecte, il est bénéfique d'avoir un autre regard. Il connaît la commune. C'est une opportunité de travailler en concertation avec lui le plus tôt possible dans l'élaboration de votre projet, pour une meilleure intégration et de meilleures chances de le faire aboutir.

Mme Frédérique Chevallier est architecte conseiller de Saint-Jean-de-Moirans. Elle reçoit sur rendez-vous une fois par mois en mairie, dans le cadre de vacations financées par la commune, par l'intermédiaire du Pays Voironnais. Ce service n'est donc pas gratuit, il est mis volontairement à votre disposition par les élus. Faites en bon usage.

Renseignements et RDV à l'accueil de la mairie. Prévoir d'amener tous documents papiers et photographies permettant de comprendre votre projet.

(\*) Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) est un organisme départemental au statut associatif qui a pour objectif la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable (cf. <http://www.caue-isere.org/>).

## ENVIRONNEMENT - NUISANCES

### Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire est un insecte issu de la larve d'un papillon de nuit appelé « *Thaumetopoea pityocampa* », défoliateur que l'on trouve principalement sur les pins, et plus rarement sur les cèdres.

Les chenilles processionnaires provoquent des dégâts sur les arbres qu'elles affaiblissent et rendent vulnérables aux agressions d'autres ravageurs ou maladies.

De plus, elles représentent un risque pour l'homme et les animaux (notamment les chiens) car elles libèrent des soies urticantes contenant des protéines fortement allergènes pouvant avoir des répercussions graves en cas de contact des muqueuses ou de la peau. Ceci se produit principalement pour leur métamorphose en papillon, lorsqu'elles quittent les pins « en procession » les unes derrière les autres.

Quels sont les moyens de lutte non chimiques ?

La lutte mécanique : dans le cas de faibles attaques, ponctuelles ou sur des arbres isolés, elle reste la plus efficace : elle consiste à couper les rameaux qui supportent les nids et à les détruire par le feu ou à écheniller équipé d'une perche et d'un échenilloir. Ces interventions se font durant l'hiver.

La lutte micro-biologique : les chenilles meurent en quelques jours après l'ingestion des aiguilles traitées.

Le piège à phéromone : il diffuse une phéromone de synthèse identique à celle du papillon femelle, permettant de n'attirer que les mâles de la même espèce. Ces derniers entrent dans le piège par l'entonnoir et ne peuvent plus en sortir. Le piégeage des mâles permet de diminuer les accouplements et ainsi la descendance.

En règle générale : installation d'avril à octobre

L'écopiège ou piège à collier : c'est le seul système totalement écologique. Installé avant la procession, il permet le piégeage en masse des chenilles processionnaires du pin lors de leur descente de l'arbre.

En règle générale : installation de décembre à avril

L'écopiège est souvent couplé avec le piège à phéromone permettant d'agir à la fois au stade de la chenille et du papillon.

Et n'oublions pas la lutte biologique par les prédateurs naturels des processionnaires qui contribuent à réduire leur présence. Les insectes ennemis de la chenille processionnaire sont les fourmis, les guêpes et les cigales, ces dernières mangeant les oeufs.

Parmi les oiseaux insectivores, il existe des groupes spécialisés dans la recherche et la capture de vers et de chenilles comme par exemple la grande mésange (mésange charbonnière), lamésange bleue, le coucou ou la pie. Au sein de votre jardin, pour les attirer mettez à disposition un environnement propice : nichoirs, graines ...

## Niveau de risque élevé en Isère

Depuis la détection du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur deux cygnes aux Pays-Bas le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais également en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

Face à cette situation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de faire passer de « modéré » à « élevé » le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune en France dans les départements traversés par les couloirs de migration de ces oiseaux sauvages.

Cette décision a été prise après information des professionnels des filières avicoles et de la fédération nationale des chasseurs et consultation de l'Office français de la biodiversité.

L'Isère est concernée comme tous les départements rhônalpins.

**Depuis le 6 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires en Isère :**

- claustration des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs ;
- interdiction des rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires, expositions avicoles) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires d'Isère à des rassemblements organisés dans le reste du territoire national ;
- interdiction des transports et des lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation des appelants ;
- surveillance quotidienne de la santé des oiseaux dans les élevages commerciaux ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Des dérogations pourront être accordées au cas par cas, dans le respect des textes applicables, sur demande auprès de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (ddpp-spaef@isere.gouv.fr).

À ce jour, la France est indemne d'influenza aviaire. La consommation des viandes de volailles, de foie gras et des œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Il est rappelé qu'un propriétaire d'oiseaux qui constaterait une mortalité anormale de ses animaux est tenu d'alerter sans délai son vétérinaire.

La DDPP de l'Isère, Service santé et protection animales et environnement, est à la disposition des éleveurs et des détenteurs d'oiseaux pour tout renseignement complémentaire (ddppspaef@isere.gouv.fr).

# vivre ensemble

AGENDA ■ DECEMBRE 2020

VILLAGE DE  
**SAINTE JEAN**  
DE MOIRANS

- **Permanence des élus**  
12 décembre de 9 h à 12 h
- **Ouverture de la mairie**  
19 décembre de 9 h à 12 h
- **Ouverture de la mairie**  
9 janvier de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**  
16 janvier de 9 h à 12 h
- **Ouverture de la mairie**  
23 janvier de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**  
30 janvier de 9 h à 12 h
- **Collecte de sang**  
1<sup>er</sup> février de 16 h 30 à 19 h 30 au CSC
- **Expo photos de la MPT**  
6 et 7 février

**N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le nouveau site internet de la commune.**

**Vous y trouverez non seulement toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin sur Saint-Jean, mais nous vous informons aussi, en temps réel, de toutes les actualités et événements qui concernent votre village.**

<https://www.st-jean-de-moirans.fr/>

## Mairie

Tél : **04 76 35 32 57**Mél : **mairie@st-jean-de-moirans.fr**web : **www.st-jean-de-moirans.fr**

*Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :*

*Saint Jean de Moirans - Page de la Commune*

**Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début janvier.**

**Faites parvenir vos articles avant le 15 décembre.**

Directeur de la publication : L. Béthune

Rédaction, conception, création :

Commission Communication

Impression : Mairie

Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

# info services

DECEMBRE

2020

VILLAGE DE  
**SAINT JEAN**  
DE MOIRAN

## Numéros d'urgence

Samu : 15  
Police secours / gendarmerie : 17  
Pompiers : 18  
N° général : 112  
Police municipale : 04 28 70 47 47

## Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

Tous les soirs, de 20 h à 24 h, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron, à côté du service des urgences.

## Pharmacie

**Cécile CHADUC**

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 09 67 54 37 48 -  
Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintjeannaise@gmail.com  
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de  
14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.  
Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au  
08 25 74 20 30 ou sur [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr).

## Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste  
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie  
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Nicolas PARATORE** • Psychologue  
69 Ch. du Monnet - Tél : 06 16 07 57 90
- **Isabelle LABARTINO** • Sophrologue, animatrice  
Sophrologue-voiron.fr - Tél : 06 22 31 89 61
- **Marie GATHMANN** • Praticienne hypnose  
151 rue de Franquette - Tél : 06 21 33 75 37

## MPS : 63 Chemin des Marronniers

- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière  
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**  
Masseurs Kinésithérapeutes. Tél : 04 76 67 32 71
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe. Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue  
Tél : 04 76 35 30 94

## MSP : 5 Place du Champ de Mars

- **Pauline SUPPO, David LEBRES** • Médecins généralistes  
Tél : 04 76 31 35 03
- **Fleur DARRE** • Orthophoniste. Tél : 07 66 17 34 72
- **Marie DAMOFLI** • Diététicienne nutritionniste  
Tél : 06 17 38 84 34
- **Anaïs DECLOEDT** • Orthoptiste. Tél : 07 69 62 22 56
- **Delphie GEOFFRIN** • Orthophoniste  
Tél : 06 88 66 99 15
- **Viviane VICAT** • Neuropsychologue et éducatrice  
spécialisée. Tél : 06 04 55 15 81

## En cas de violences conjugales ou intrafamiliales

17 : police secours  
3919 : pour recevoir de l'aide  
119 : enfance en danger  
114 : pour prévenir les forces de l'ordre par SMS  
0800 00 38 38 : Allo Familles Isère

## COMMUNICATION

# Agenda 2021

Pour la quatrième année, vous recevrez dans votre boîte aux lettres l'agenda de Saint-Jean.

Du fait de la crise sanitaire, la recherche d'annonceurs a été ralentie.

Normalement, l'agenda doit être distribué dans la deuxième quinzaine de décembre. Il est toutefois possible que ce délai soit un peu dépassé.

La société chargée de sa réalisation met tout en oeuvre pour faire au plus vite.

## Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <https://mouquette.wixsite.com/mptstjean>

### ■ Infos...

Compte-tenu de la crise sanitaire qui nous fait passer d'un confinement à un autre, la Maison pour Tous vit, pour le moins, au ralenti comme toutes les associations et beaucoup de petites structures ! La plupart de nos activités sportives, culturelles et de loisirs sont suspendues pour le moment, sauf certaines qui peuvent se faire en distanciel (musique, cours d'anglais, Qi Gong...).

Le Centre de loisirs ouvre tous les mercredis, en tant qu'accueil collectif de mineurs (ACM) dans le cadre périscolaire, jusqu'aux vacances de Noël, la MPT étant fermée à ce moment-là. Toujours selon le protocole sanitaire strict mis en place, l'accueil se fait désormais dans les nouveaux locaux, offrant ainsi aux enfants et à leurs animateurs des espaces plus adaptés.

Urgent : il recherche des animateurs avec diplômes (BAFA complet, BPJEPS) et expériences, pour un contrat aidé (PEC, CEC) dans le cadre du dispositif de l'Etat.

### ■ Nouvelle MPT !

Depuis le 21 octobre, jour de la remise des clés par Madame le Maire, en petit comité en raison des contraintes actuelles, un grand pas a été franchi dans ce beau projet...avec l'installation du mobilier, le déménagement et le repérage des lieux et celui du nouveau fonctionnement. La Maison Pour Tous a hâte de pouvoir à nouveau proposer à ses adhérents toutes les activités qu'ils attendent avec impatience. En cette période, il est important de renouer le lien social, de partager ses loisirs et cela dans une bonne ambiance...La MPT remercie la municipalité, les services techniques et tous les bénévoles disponibles, pour leur soutien et l'aide conséquente apportée à son équipe de salariés permanents.

### ■ Expo photos 2021...

Notre expo photos traditionnelle est prévue les 6 et 7 février prochains, sur le thème de "La campagne, les travaux des champs, les arbres sous toutes les formes, d'ici et d'ailleurs". S'il est possible de se réunir bien sûr ! Plus de détails dans le prochain VE.

**En attendant les retrouvailles, la MPT vous souhaite une fin d'année 2020 aussi douce que possible...**